

LIGNES DIRECTRICES

Né en 1886, Clarence Decatur Howe, ingénieur, entrepreneur et ministre fédéral de longue date, a joué un rôle déterminant dans le développement de l'économie industrielle moderne du Canada. Le programme de bourses reflète l'apport durable de M. Howe à titre de l'un des ingénieurs et bâtisseurs de la nation les plus influents du pays.

La Fondation commémorative C. D. Howe, créée en 1962 afin d'honorer l'héritage du très honorable C. D. Howe, a mis sur pied le Fonds de dotation C. D. Howe en 2013 afin de soutenir l'enseignement du génie au Canada. Administré par Universités Canada, le Fonds de dotation C. D. Howe offre des bourses d'études à des étudiantes et étudiants inscrits à un programme de baccalauréat en génie dans une université canadienne.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Deux (2) bourses d'études d'une valeur de 7 500 \$ CA chacune par année sont offertes au baccalauréat en génie et sont renouvelables pour un maximum de trois (3) années consécutives, ou jusqu'à l'obtention d'un premier baccalauréat.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada;
- Avoir terminé sa première année d'un programme de baccalauréat en génie dans un établissement canadien;
- Entamer sa deuxième année du même programme ou son quatrième trimestre d'un programme d'enseignement coopératif en septembre 2026;
- Avoir fait l'objet d'une nomination par un établissement admissible;
- Avoir obtenu les meilleures notes de sa cohorte, telle que définie par l'établissement responsable de la nomination.

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

Les personnes qui fréquentent un établissement d'enseignement canadien ou un établissement affilié ayant le pouvoir de conférer des grades (p. ex. une université) sont admissibles.

DOMAINE D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES AU PROGRAMME

- Chaque établissement peut nommer jusqu'à deux candidates ou candidats pour l'obtention de la bourse.
- Les établissements peuvent mettre en place leur propre processus de sélection des personnes nommées.
- Les établissements sont tenus de fournir une copie de ces lignes directrices aux deux personnes qu'ils ont nommées, de même que deux formulaires de recommandation et le formulaire de nomination pour chacune d'entre elles.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Les titulaires d'une bourse doivent déjà être inscrits à un programme de premier cycle pour présenter une demande.
- Les titulaires qui commencent des études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours d'été de la même année.
- Les titulaires d'une bourse qui ne répondent plus aux critères d'admissibilité pour une année donnée sont admissibles à recevoir à nouveau la bourse lors d'une année subséquente, si les critères sont à nouveau remplis.
- Les demandes dûment remplies et tous les documents justificatifs devront être reçus à la date limite de présentation des demandes.
- Universités Canada se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au parrainage du programme de bourses, sans préavis.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **4 juin 2026, à 13 h (HE)** au https://portal.scholarshippartners.ca/s_Login.jsp?&lang=2 en inscrivant le code : **150CDH2026**

Les demandes doivent être remplies et soumises par les candidates et candidats.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :

- Le formulaire de nomination rempli et signé par l'établissement responsable de la nomination.
- Le relevé de notes de l'année universitaire 2025-2026.
- Une dissertation décrivant les activités parascolaires, bénévoles et au sein de

la collectivité réalisée au cours des trois dernières années.

- Un formulaire de recommandation scolaire rempli par une personne qui n'est pas apparentées à la candidate ou au candidat.
- Un formulaire de recommandation parascolaire rempli par une personne qui n'est pas apparentées à la candidate ou au candidat.
- Veillez noter que les *lettres* de recommandation **ne seront pas acceptées**.

Des directives détaillées se trouvent sur le formulaire de demande. Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail. Les personnes qui présentent une demande doivent veiller à ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur liste d'expéditeurs autorisés dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de PBEC.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction du rendement scolaire, des activités bénévoles, communautaires et parascolaires, ainsi que du contenu et de la pertinence des formulaires de recommandation.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité formé de représentantes et représentants d'universités canadiennes choisis par PBEC sélectionne les titulaires de bourse. Les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel.

La Fondation commémorative C. D. Howe n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires. La décision du comité est irrévocable.

DEMANDES RETENUES

Les personnes dont la demande est retenue en seront informées en août. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement.

VERSEMENT

Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs par le personnel PBEC. Le montant de la bourse sera versé à l'établissement d'enseignement au nom du commanditaire du programme; la réception du versement peut prendre de six à dix semaines.

Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études. Les établissements d'enseignement rembourseront les titulaires selon les pratiques en vigueur.

DATES IMPORTANTES

Date	Activité
10 avril 2026	Début de la période de présentation des demandes
20 mai 2026	Les établissements de mise en candidature doivent fournir aux candidats sélectionnés le formulaire d'appui afin de leur laisser suffisamment de temps pour remplir et soumettre leur demande.
4 juin 2026	Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs par les candidats.
Mi-août 2026	Les candidats sont avisés de la décision relative à la bourse par courriel. Les récipiendaires sont invités à remplir le formulaire d'acceptation de la bourse.
16 septembre 2026	Date limite pour que les récipiendaires remplissent le formulaire d'acceptation de la bourse.
Septembre-octobre 2026	Versement des fonds de la bourse aux établissements d'enseignement des récipiendaires.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

L'administration du programme de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C. D. Howe a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA

Ref: Bourses d'études en génie du

Fonds de dotation C. D. Howe

1610-350 Albert Street

(Ottawa) Ontario K1R 1A4

Scholarship
Partners Canada.
Partenaires en bourses
d'études Canada.

Sans frais: 1-844-567-1237

Besoin d'aide? <https://spc.univcan.ca/>